

RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE

CoTer DES ALPES-MARITIMES

Mercredi 28 octobre 2015

CADAM. 10h30 – 12h30

Cette réunion a pour objectif de partager le contenu des décisions sur le projet depuis le phasage de la Commission Mobilité 21 en 2013, les étapes à venir, jusqu'au dossier d'enquête d'utilité publique, et la charte de développement durable, avec l'ordre du jour suivant :

- *Les décisions ministérielles sur la Zone de Passage Préférentielle*
- *Les décisions du Comité de Pilotage et de la CNDP*
- *Le déroulement des études, de l'information et de la concertation à venir*
- *La charte de développement durable pour la concertation.*

Participants :

Préfecture des Alpes-Maritimes, services de l'Etat :

- M. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes
- M. Frédéric Mac Kain, secrétaire général
- SGAD06, Mme Annick Ragot, directrice adjointe
- SGAD06, Mme Shany Nissim-Arbey, chargée de mission
- SGAR PACA, Mme Patricia Bruchet
- DDTM06, M. Pierre Sirven
- DDTM06/SS3D, M. Mathias Borsu
- DREAL PACA, M. Joseph Priester, chargé de mission LN PCA

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil régional, M. Patrick Allemand, 1^{er} vice-président
- Conseil régional, M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission LN PCA
- Conseil départemental, Mme Christine Cazenave, Direction transport & déplacements
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Pierre-Paul Leonelli, adjoint mairie de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller, Direction mobilité durable

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Principauté de Monaco, M. Olivier Reder, Direction prospective, urbanisme & mobilité
- Ville de Mougins, M. Christophe Ulivieri, DGS, Direction transports CAPL

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes-Maritimes, M. Bernard Levere, Direction Aménagement
- Chambre d'agriculture, Mme Laura Ruiz, Pôle économie et territoires

Associations :

- Gir Maralpin, M. Pierre Desrioux, administrateur
- Gir Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- Amis du Rail, M. Germain Nallino, président
- GADSECA/UDNV 06, Mme Jacqueline Maychmaz
- FNAUT 06, M. Robert Gerond

CNDP :

- M. Philippe Quevremont, garant de la concertation

SNCF Réseau :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LNPCA
- M. Bernard Couvert, AMO (Artelia)

- Mme Laurence Gontard, AMO-Concertation (groupement Nicaya - KFH)

Installation du Comité et propos liminaires

Le Préfet accueille les participants et remercie M. Philippe Quevremont, garant de la concertation, de sa présence.

M. Philippe Quevremont, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, explique qu'il a été nommé par la CNDP, garant de la concertation sur le projet LNPCA, en charge de veiller au bon déroulement de celle-ci. Il rappelle que, le 2 septembre 2015, la CNDP a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un nouveau débat public sur le projet, compte tenu de l'absence de changement significatif de fait et de droit, mais a recommandé au maître d'ouvrage de poursuivre, jusqu'au lancement de l'enquête d'utilité publique, le processus de concertation.

M. Jacques Molinari lit la déclaration conjointe des 4 associations présentes au Comité, remise au Préfet et au Garant : le projet LNPCA doit s'inscrire dans la perspective de réalisation de l'arc méditerranéen Gênes-Barcelone et la concertation à venir doit se déployer à partir de bases limpides et constructives, à savoir :

- la reprise des 2 groupes de travail transversaux Fret et Gares, interrompus fin 2011, et dont une réunion de travail doit se tenir dans le département des Alpes-Maritimes,
- la constitution de 2 groupes de travail départementaux sur les thématiques « Fonctionnalités et schémas d'exploitation de l'ensemble du réseau ferroviaire départemental actuel et futur » et « Impacts environnementaux des aménagements présents et futurs apportés à ce réseau ».

M. Philippe Quevremont souligne l'intérêt d'une déclaration commune proposant un programme de travail partagé et déclare attendre la tenue des 3 Comités territoriaux pour connaître l'ensemble des propositions.

M. Robert Gerond souligne la grande utilité du projet de LNPCA tout en précisant que des solutions doivent être trouvées rapidement pour résoudre les difficultés de la ligne littorale.

Le Préfet invite SNCF Réseau à effectuer sa présentation.

Présentation des décisions ministérielles sur la Zone de Passage Préférentielle

Après avoir rappelé l'enjeu stratégique d'amélioration des conditions de mobilité pour le développement de la Région ainsi que les objectifs du projet LNPCA, M. Jean-Michel Cherrier expose les décisions ministérielles intervenues depuis la validation par le Gouvernement, le 9 juillet 2013, des propositions de la Commission Mobilité 21 pour une réalisation phasée du projet selon 3 horizons temporels :

- validation, le 7 mai 2014, à l'issue de la consultation du public menée fin 2013, des Zones de Passage Préférentielles de la Priorité 1 (désaturation des nœuds marseillais et azuréen) ;
- validation le 13 avril 2015 de la zone de passage de priorité 2, à l'issue de la concertation du public menée mi-2014, et décision de mise en place d'observatoires du foncier pour assurer une veille dans les zones de passages préférentielles de la Priorité 2 (liaison Aubagne – Toulon et Est-Var – Siagne), afin de pouvoir engager des études complémentaires, financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, sur les secteurs les plus sensibles.

Présentation des décisions du Comité de Pilotage et de la CNDP

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que le Comité de Pilotage du 21 mai 2015 a acté les décisions ministérielles et a décidé d'ouvrir une période d'information et de concertation publique, du 2^{ème} semestre 2015 au 1^{er} semestre 2016, dont il validera le dispositif début 2016.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle la décision de la CNDP du 2 septembre 2015 de ne pas organiser un nouveau débat public mais de poursuivre le processus de concertation sous l'égide d'un garant.

Présentation des étapes à venir

M. Jean-Michel Cherrier explique que les études pour définir le tracé et les positions des pôles d'échanges multimodaux de la Priorité 1 qui seront soumis à l'enquête d'utilité publique, se dérouleront en 3 étapes :

- Identification et sélection des variantes les plus pertinentes
- Comparaison de ces variantes et choix d'un tracé à optimiser
- Approfondissement de la variante retenue à l'issue de la concertation de 2016 et mise au point du programme définitif, en vue de la constitution du dossier d'enquête d'utilité publique pour mi-2017.

M. Jean-Michel Cherrier indique qu'une phase d'information, préalable à la concertation publique est nécessaire au bon déroulement de celle-ci. Elle est prévue à partir du second semestre 2015. Cette information, d'abord destinée aux élus et associations, a démarré par la présentation du projet lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes, le 23 octobre et se poursuit avec la tenue de Comités Territoriaux dans chaque département. Parallèlement, les associations peuvent solliciter des rencontres en Préfecture avec le garant de la concertation afin d'échanger et lever toute incompréhension avant la concertation publique. Début 2016, une campagne d'information destinée au grand public est également prévue.

M. Jean-Michel Cherrier présente le calendrier et les principes de la concertation publique, dont le lancement sera acté par un Comité de Pilotage qui se tiendra au 1^{er} trimestre 2016. D'une durée de 4 mois, de mars à juin 2016, la concertation s'effectuera d'abord avec les élus, puis avec le public et se terminera par des réunions publiques de choix de la variante retenue sur les tracés et les pôles d'échanges multimodaux.

Présentation de la charte de développement durable

M. Jean-Michel Cherrier présente la charte de développement durable, portée par les cofinanceurs et validée par le Comité de Pilotage. L'objectif de la charte est de disposer d'un outil partagé par tous, la grille d'analyse multicritères, qui doit éclairer le choix entre les variantes présentées.

Questions et interventions

Le Préfet demande la diffusion du support présenté aux maires du département et aux participants du Comité.

M. Jean-Michel Cherrier propose d'adresser un courrier aux élus, accompagné d'une plaquette de présentation du projet, en cours de réalisation.

A la demande du Préfet, M. Jean-Michel Cherrier présente cette plaquette au Comité.

M. Jacques Molinari remarque que cette plaquette, destinée aux élus et institutionnels, vise à créer les éléments de conviction sur ce que doit être le projet et fausse donc la concertation à venir.

M. Jean-Michel Cherrier répond qu'effectivement la plaquette présente les décisions prises, sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir et rappelle que la concertation portera sur le choix, à l'intérieur de la ZPP de priorité 1 validée, de variantes de tracés et de positionnement des Pôles d'Echanges Multimodaux.

M. Jacques Molinari regrette la richesse des documents mis à disposition avant le débat public de 2005, au regard du petit nombre de scénarios proposés à la concertation en 2011, et demande que les contenus et résultats des études réalisées sur le projet soient portés à la connaissance du public.

Le Préfet rappelle que SNCF réseau est le maître d'ouvrage du projet et indique que le garant pourra préciser les responsabilités de chacun. Il confirme la situation alarmante dans laquelle se trouve le département ainsi que les risques de nécrose induits par l'état des déplacements et du logement. A cet égard, il souligne l'urgence de réalisation du projet LNPCA, fruit d'un travail auxquels les élus ont participé.

M. Jean-Michel Cherrier précise que rien n'a été caché, que les fuseaux de passage et la grille multicritères ont été mis à la disposition du public en 2011 mais que, certes, le choix structurant de la gare de Nice Aéroport a limité les possibilités de tracés pour y accéder.

M. Germain Nallino demande comment la traversée de Nice va pouvoir se faire avec 2 voies seulement.

M. Jean-Michel Cherrier répond que les circulations entre les gares de Nice-Aéroport et Nice-Ville seront rendues possibles grâce à la présence de 2 gares importantes, permettant le stockage des trains, et grâce au fait que sur cette section, tous les trains rouleront à la même vitesse.

M. Jacques Molinari regrette de ne pas avoir été associé aux réflexions techniques et insiste sur l'importance de disposer d'un système ferroviaire performant pour les générations futures.

Le Préfet demande si, parmi les projets ferroviaires menés ces 30 dernières années, certains ont échoué.

M. Jean-Michel Cherrier répond que si certains projets n'ont pas eu l'efficacité attendue, d'autres ont dépassé les attentes et qu'en tout état de cause, tous ont contribué à améliorer la mobilité. Il précise que la gouvernance du projet, composée des collectivités et de l'Autorité Organisatrice des Transports, est vigilante quant à la pertinence des solutions proposées par la SNCF.

M. Patrick Allemand rappelle que cette dernière phase de concertation à venir portera sur le choix de variantes de tracés dans le cadre du scénario retenu des Métropoles du Sud. Il indique que le doublement de la ligne actuelle ne peut être poursuivi, en raison de son coût et de son inefficacité et que la seule solution consiste à construire un réseau ferroviaire intégré dans lequel la ligne nouvelle doit permettre de rendre à la ligne littorale sa vocation TER. Il précise que, si l'intensification des circulations TER sur la ligne littorale n'est plus possible, le nombre de trains circulant sur le seul axe Nice-Vintimille étant aujourd'hui supérieur à celui de l'ensemble des trains qui circulaient en 1998 sur toutes les lignes de la Région, des améliorations en matière de ponctualité et de fiabilité doivent en revanche être faites.

M. Jacques Molinari, prenant exemple de l'entreprise Alstom qui a commandé une étude au Gir-Maralpin, regrette de ne pas avoir été sollicité pour étudier les capacités d'exploitation, dans le cadre de la mise en service des nouvelles rames et déclare ne pas obtenir de réponses aux questions techniques posées à SNCF Réseau.

Le Préfet répond que des réponses doivent être apportées à toutes les questions techniques.

M. Jean-Michel Cherrier propose d'organiser une réunion de travail technique.

Le Préfet demande une synthèse de cette réunion.

M. Jacques Molinari insiste sur la présence de l'exploitant lors de cette réunion.

M. Germain Nallino demande pourquoi la réalisation de la 3^{ème} voie littorale n'a pas été poursuivie.

M. Jean-Christophe Leydet répond qu'avec la mise en place du cadencement, les apports de la 3^{ème} voie sont mineurs.

M. Robert Gerond demande alors pourquoi cette 3^{ème} voie, qui a coûté fort cher, a été réalisée.

M. Jean-Michel Cherrier répond que ce qui a été réalisé n'a pas été inutile mais que le prolongement de la 3^{ème} voie ne serait pas cohérent avec le système ferroviaire global prévu. En effet, la réalisation de la LNPCA apportera plus d'avantages que la poursuite de la 3^{ème} voie littorale, aux coûts de réalisation élevés, et que la Ligne Nouvelle donnera le souffle nécessaire en matière de capacité. C'est pourquoi il est important que ce projet avance rapidement.

M. Pierre-Paul Leonelli, au nom de M. Christian Estrosi, demande que la Ligne Nouvelle facilite les transports du quotidien, qu'elle soit en adéquation avec les attentes des usagers et qu'elle apporte une réponse aux difficultés de déplacement que connaît la région. Il précise que l'AOT doit veiller à représenter les attentes des usagers, dans ses commandes passées à la SNCF. Il indique qu'avec la vente des parts de la société gérant l'aéroport de Nice détenues par l'Etat, la participation financière de l'Etat pourrait être revue à la hausse. Il ajoute que l'Etat et la Région doivent être associés à la réunion technique organisée entre le maître d'ouvrage et les associations.

M. Philippe Quevremont indique que, dans le cadre de ses rencontres avec les associations, un certain nombre de questions, dont il est important de discuter, ont émergé. Elles portent notamment sur l'emplacement de la sortie de tunnel à Biot et sur celui de la gare des Bréguières-Sophia. Il insiste sur le besoin d'explication, par la SNCF, des choix qui ont été faits et qui ne sont pas toujours compris. Il ajoute que la question récurrente du fonctionnement actuel des trains du quotidien et des améliorations prévues à court terme, sans attendre les échéances de réalisation du projet, doit être traitée.

Le Préfet constate que des questions qui ne font pas partie du projet risquent d'être abordées durant la concertation.

Après avoir excusé l'absence du Président de la Chambre d'agriculture, Mme Laura Ruiz informe qu'un courrier va être adressé à SNCF Réseau et à l'AOT pour demander l'organisation d'une réunion de présentation du projet et de ses impacts sur l'agriculture dans la vallée de la Siagne.

Au nom de Mme Macquard, Gadseca, Mme Jacqueline Maychmaz insiste sur l'importance de la prise en compte de la thématique environnementale dans le cadre du projet.

M. Germain Nallino s'interroge sur la faisabilité des travaux prévus dans le cadre du CPER, sur le tronçon Breil-Tende et sur la voie Mandelieu-Vintimille, face au manque de financements et insiste donc sur la nécessité de débloquer ces financements.

M. Bernard Levere transmet les excuses de MM. Kleynhoff et Nicoletti pour leur absence. Il rappelle que les socioprofessionnels ont toujours été très mobilisés autour du projet pour qu'il avance au plus vite et demande à avoir le maximum de précisions sur le dispositif d'information et de concertation qui sera mis en place afin que la CCI puisse organiser la future mobilisation des entreprises.

M. Robert Gerond confirme que l'amélioration de l'existant ne peut pas attendre la réalisation de la Ligne Nouvelle.

Conclusion du comité

Le Préfet remercie M. Philippe Quevremont de sa présence à ce Comité qui ouvre officiellement la nouvelle phase de concertation. Il souhaite maintenir un contact très proche avec le Garant et compte sur ses conseils.

Il rappelle que les questions posées doivent obtenir des réponses, notamment dans le cadre de la prochaine réunion technique pour la tenue de laquelle M. Jean-Michel Cherrier propose les dates du 17 ou du 25 novembre prochain.

Le Préfet remercie les participants et clôt le comité.

19 NOV. 2015

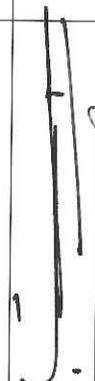
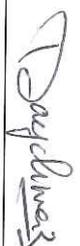
Le Préfet des Alpes-Maritimes
SGAD-B 3546



Adolphe COLRAT

FEUILLE DE PRÉSENCE

Réunion Comité Territorial 06 LN PCA du 28 octobre 2015

Prénom et nom	Qualité	Téléphone et courriel	signature
Christophe Mlieni	DGS ^{de la Région} de la Région ^{Tamoukane} CAPL	enlivi@illhem.org.i.vu	
Bernard LEVÊQUE	D ^r ATT / CENOA	bernard.lev@ce-a.guy.cci.fr	
Eric Muller	M. ATHOLÉTE ^{Préfet} Préfet ^{Adjoint au Préfet de la Région} Préfet ^{Curville Repond}	eric.muller@ce-a.guy.cci.fr eric.muller@ce-a.guy.cci.fr	
Pierre Paul LONELI		piere.loneli@ce-a.guy.cci.fr piere.loneli@ce-a.guy.cci.fr	
Jacqueline MARCHIAZ	CA de GADSECA	gammaz@hotmail.fr	
Françoise DESRIANT	Administrateur GIR Hérault	francoise.desriant@orange.fr	
Yves MOLINARI	Leut. Sec. GIR Aude	yves.molinari@wanadoo.fr	
ROBERT Gerard	FNPT OB	herobert@wanadoo.fr	
NAIANTO Semain	AMM du RML AZORIN	semainna@orange.fr	
Ruiz Soua	Rep. Pde Eco et Territoires Chambre d'Agriculture	ruiz@orange.fr soua@orange.fr 04 93 18 45 09	

Prénom et nom	Qualité	Téléphone et courriel	signature
Philippe Quévremont	Examinateur	06 13 54 12 83 philippe.quevremont@laporte.net	P. Chum
Shouy Nishin ARBEY	Professeur / SGAD	01 93 71 29 53 shouy.nishin-arbey@alpes-montagnes.gouv.fr	
Christelle AZENAVE	Département 06 Ingenieur Transport et Déplacements	04 93 18 65 53 cazenave@departement06.fr	
Pierre SIRVEN	DDTM06.	04-93-72-75-21 pierre.sirven@alpes-montagnes-gouv.fr	Sirven
Mathias BORSU	DDTM06/SS3D	04.93.72.75.10 mathias.borsu@alpes-montagnes.gouv.fr	
Annick RAUOT	Directrice adjointe au SCAD - Alpes-Montagne	04 93 72 20 88 annick.rauot@alpes-montagnes-gouv.fr	
Jonathan PRIESTER	Chargé de mission LNPCA DREAL PACA	04 86 34 68 48 jonathan.priester@developpement-durable.gouv.fr	
Patricia BRUNET	SGAR PACA	patricia.brune@paca.pref.gouv.fr	
Jehlich AUCHAND	N° VP Régim PACA.	pallemard@regim-paca.fr	
Mathieu COLER			
Erwan PASCALIN	IG Prof 06	0493722601 erwan.pascalin@alpes-montagnes.gouv.fr	
3. Clemence LEYDET	Chargée de mission CA PACA	04 88 73 62 90 clemence.leydet@regim-paca.fr	
Alison KEDER	Parapente de Monaco (Dai perspective Méditerranéenne & Nohisic)	00.333.98.98.22.99 alison@paracite.com	

Prénom et nom	Qualité	Téléphone et courriel	signature
Bernard Couvert	ANO SNCF R.	bernard.couvert@arteliagroup.com	
Auranne Gontard	ARTOC SNCF R.	Auranne.Gontard@snfr.fr	
Seam - Stichel Devenir	Chef de mission CNRA SNCF R.		